



Procès verbal du CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 16 juin 2020

N°02 -2020- juin

L'an deux mil vingt, Le 16 juin à 19 heures 00,

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian RONNÉ, Maire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mai et du 9 juin 2020.
- Approbation du Compte de Gestion 2019
- Approbation et vote du Compte Administratif 2019
- Affectation du résultat 2019 de la commune
- Fixation du taux d'imposition des 3 taxes 2020
- Vote des subventions aux associations
- Examen et vote du budget primitif 2020
- Délibération pour les devis des travaux
- Informations
- Questions diverses

ETAIENT PRESENTS :

| | | |
|--------------------|--------------------------------------|-------------------------|
| M. BERT ERIC | M.HENRYS d'AUBIGNY d'ESMYARDS PIERRE | Mme PLURIAU ALEXANDRINE |
| Mme BOURY SOPHIE | M. LECOQ MICKAEL | M. RONNÉ CHRISTIAN |
| M. BRUNET DAVID | M. MANCHON CHRISTOPHE | Mme TROVEL MADELYNE |
| Mme CAPEL ISABELLE | M. MARIN MICHEL | M. TUBOEUF MICHEL |
| M. FAUCHE GILLES | Mme MOREL JOCELYNE | |

Excusé : M. TURPIN LOIC donne pouvoir à Monsieur M. LECOQ MICKAEL

Formant la majorité des membres en exercice, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer.

La séance est ouverte à 19h10 par Monsieur Christian RONNÉ, le Maire.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mai et du 9 juin 2020.

Les comptes rendus ayant été adressés à chaque élu, ces derniers sont approuvés et signés par le conseil municipal à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance qui sera un élu municipal : Mme TROVEL MADELYNE se désigne.

2. Délibérations :

➤ Délibération : Approbation du Compte de gestion 2019

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il est établi à l'issue du budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, après encaissement des titres et règlement des mandats, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

➤ Délibération : Approbation du Compte Administratif pour l'exercice 2019

Monsieur Le Maire, Christian RONNÉ sort de la salle de réunion.

Monsieur Eric BERT prend la parole et présente le compte administratif 2019 de la commune qui s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Recettes : 109 240.40 € Dépenses : 100 819.47 €

La section d'investissement présente un résultat excédentaire de + 8 420.93 €

FONCTIONNEMENT

Recettes : 349 788.85 € Dépenses : 281 091.25 €

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de + 68 697.60 €

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité le Compte Administratif 2019. Monsieur Le Maire revient dans la salle de réunion du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité, par le conseil municipal.

➤ Délibération : Affectation des résultats au budget de la commune

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

| Reports | |
|---|--------------|
| Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : | 36 081,66 € |
| Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : | 128 207,77 € |

| Soldes d'exécution | |
|---|-------------|
| Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : | 8 420,93 € |
| Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : | 68 697,60 € |

| Restes à réaliser | |
|---|-------------|
| Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : | |
| En dépenses pour un montant de : | 45 252,00 € |
| En recettes pour un montant de : | 20 740,50 € |

| Besoin net de la section d'investissement | |
|---|-------------|
| Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : | 52 172,23 € |

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

| Compte 1068 | |
|--|-------------|
| Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : | 52 172,23 € |

| Ligne 002 | |
|--|--------------|
| Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : | 144 733,14 € |

➤ **Délibération : Vote des taxes locales 2020**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le taux de la commune n'a pas été augmenté depuis 1999, seules les bases augmentent, et propose de reconduire les taux 2019 sur chaque taxe.

Après avoir délibéré, Le Conseil municipal, DECIDE à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition ci-dessous :

| | Taxe d'habitation | Taxe foncière les propriétés bâties | Taxe foncière les propriétés non bâties |
|--------------------------|--------------------------|--|--|
| Taux | 15,69 % | 23,67 % | 58,81 % |
| Base | 541 950 € | 345 043 € | 10 571 € |
| Produits attendus | 86 264 € | 84 076 € | 6 234 € |

➤ **Délibération : Vote de la Taxe d'aménagement**

Vu le code de l'urbanisme et ses articles L 331-1 et suivant, Le conseil municipal décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 2.5 % pour l'année 2020.

➤ **Délibération : Vote des Subventions aux associations 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2335,

Monsieur le Maire explique que la commission des finances a décidé de fixer les subventions suivantes et propose au Conseil municipal d'approuver cette répartition :

| | | |
|------------------------------------|---|------------------|
| ARTICLE 65738 : 1 280.00 € | CPA - Club Plein Air de la chapelle du Bois des Faulx | 500.00€ |
| | Club de Football de la chapelle du Bois des Faulx | 500.00€ |
| | Bâtiment CFA Evreux 1006 rue Jacquard ZI La Madeleine CS 83501 – 27035 Evreux | 140.00€ |
| | CFA interconsulaire de l'Eure 41 rue du Pas des Heures CS 10202 – 27102 Val de Reuil | 140.00€ |
| ARTICLE 657362 : 2 500.00 € | Centre Communal d'Action Social CCAS | 2 500.00€ |
| TOTAL | | 3 780.00€ |

Le Conseil municipal, après avoir délibéré décide d'accepter la répartition des subventions.

➤ Délibération : Vote du budget primitif 2020 de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles D. 1612-1 et D. 1612-2, Considérant l'obligation de voter le budget primitif au chapitre, avant le 30 avril 2020.

Monsieur le Maire expose au Conseil les conditions de préparation du budget primitif 2020 selon nomenclature M 14, et propose : LE BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|--|---------------------|--|---------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| C16 Emprunts et dettes ass | 40 000.00 € | C10 dotation, fonds divers - <i>Affectation au compte 1068</i> | 57 844.23 € |
| C20 - immo incorporelles | 10 000.00 € | C13 Subventions d'investissement | 35 740.50 € |
| C204 Subv équipement versées | 1 000.00 € | <i>021 virements de la section fonct.</i> | <i>87 681.95 €</i> |
| C21 Immo corporelles | 113 252.00 € | 040 opérations d'ordre (amortissements) | 10 646.05 € |
| | | | |
| TOTAL DEPENSES REELLES | 164 252.00 € | | |
| <i>C001 DEFICIT invest reporté</i> | <i>27 660.73€</i> | | |
| TOTAL DEPENSES CUMULEES | 191 912.73 € | TOTAL RECETTES CUMULEES | 191 912.73 € |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
| DEPENSES | | RECETTES | |
| C011 Charg. caractères général | 97 262.14€ | C70 Produits des services... | 6 680,00€ |
| C012 Charg personnel | 94 900,00€ | C73 Impôts et taxes | 195 040,00€ |
| C014 atténuations de produits | 1 000,00€ | C74 dotations et part. | 109 287,00€ |
| C65 Autres charges de gestion courantes | 153 750,00€ | | |
| C66 charges financières | 13 000,00€ | C75 Autres produits GC | 2 500,00€ |
| C022 Dépenses imprévues | 2 000,00€ | | |
| TOTAL DEPENSES REELLES | 359 912.19 € | TOTAL RECETTES REELLES | 315 507.00€ |
| <i>C023 virement à fonctionnement investissement</i> | <i>87 681,95€</i> | | |
| <i>C042 opé ordre transf (amortissements)</i> | <i>10 646,00€</i> | <i>R002 résultats reportés</i> | <i>144 733.14€</i> |
| TOTAL DEPENSES CUMULEES | 458 240.14€ | TOTAL RECETTES CUMULEES | 458 240.14€ |

Le Conseil municipal, après avoir délibéré accepte le budget primitif 2020

➤ Délibération pour les devis des travaux

DEVIS de l'achat d'un défibrillateur

Le maire donne lecture du devis rédigé par : l'Entreprise LE DEFIBILLATEUR 994 route de la Gare 13770 Venelles, s'élevant à la somme de 1 825.00 € HT Soit 2 190.00 € TTC concernant l'achat d'un défibrillateur.

Après en avoir délibéré le conseil décide :

- d'accepter le devis de l'Entreprise LE DEFIBILLATEUR 994 route de la Gare 13770 Venelles
- d'inviter le maire à demander un fond de concours auprès d'Evreux Portes de Normandie ou du Département.
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent au projet.

DEVIS de l'Achat d'un abri bus en pin sylvestre

Le maire donne lecture du devis rédigé par : l'Entreprise Bois paysager Neubourg - 14 C route de Beaumont - 27110 Le Neubourg - s'élevant à la somme de 529 € HT Soit 634.80 € TTC concernant l'achat d'un abri bus en pin sylvestre.

Après en avoir délibéré le conseil décide :

- d'accepter le devis de l'Entreprise Bois paysager Neubourg - 27110 Le Neubourg
- d'inviter le maire à demander un fond de concours auprès d'Evreux Portes de Normandie ou du Département.
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent au projet.

DEVIS Achat de BUT multi sport combi junior pour école primaire.

Le maire donne lecture du devis rédigé par : l'Entreprise SPORT CO PASSION – Zac de la Vaucouleurs 78 711 Mantes la Ville s'élevant à la somme de 2 633.00 € HT Soit 3 159.60 € TTC concernant l'achat de BUT multi sport combi junior pour école primaire.

Après en avoir délibéré le conseil décide :

- d'accepter le devis de l'Entreprise SPORT CO PASSION – Mantes la Ville
- d'inviter le maire à demander un fond de concours auprès d'Evreux Portes de Normandie ou du Département.
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent au projet.

DEVIS des travaux de la sécurisation des piétons : le virage de la mairie.

Le maire donne lecture du devis rédigé par : l'Entreprise SARL BJD situé 15 rue des Noyers 27930 Emalleville s'élevant à la somme de 4 930 € HT Soit 5 916.00 € TTC concernant les travaux d'Aménagement du virage sur la route départementale.

Après en avoir délibéré le conseil décide :

- d'accepter le devis de l'Entreprise SARL BJD situé 15 rue des Noyers 27930 Emalleville
- d'inviter le maire à demander un fond de concours auprès d'Evreux Portes de Normandie ou du Département.
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent au projet.

DEVIS pour une armoire réfrigéré pour la salle des fêtes

Le maire donne lecture du devis rédigé par : l'Entreprise PROINOX – 27130 Verneuil sur Avre s'élevant à la somme de 1 250 € HT Soit 1 500 € TTC concernant l'achat d'une armoire réfrigérée

Après en avoir délibéré le conseil décide :

- d'accepter le devis de l'Entreprise PROINOX – 27130 Verneuil sur Avre
- d'inviter le maire à demander un fond de concours auprès d'Evreux Portes de Normandie ou du Département.
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent au projet.

DEVIS pour un « Recyclage de la tôle fribo ciment»

Le maire donne lecture du devis rédigé par : Entreprise Carré Recyclage -ZA Les Castelliers – La Chapelle du Bois des Faulx s'élevant à la somme de 1 095.50 € HT Soit 1 314.60 € TTC concernant le « Recyclage de la tôle fribo ciment»

Après en avoir délibéré le conseil décide :

- d'accepter le devis de l'Entreprise Carré Recyclage -ZA Les Castelliers – La Chapelle du Bois des Faulx
- d'inviter le maire à demander un fond de concours auprès d'Evreux Portes de Normandie ou du Département.
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent au projet.

Les devis pour les panneaux d'information et les caméras seront étudiés lors d'un prochain conseil municipal.

Des devis seront demandés par Monsieur Manchon pour l'installation du plateau sportif « City sport » au niveau du stade.

3. Informations

Monsieur le Maire informe de :

- la restauration de la toiture de l'église (remplacement de tuiles et liteaux) pour un montant de 3 267.67 € par l'entreprise NOL-ERW Charpente de Saint-Aubin sur Gaillon.
- la restauration des but au stade de foot pour un montant de 336 € par l'entreprise Houy à Marcy sur Eure.

Monsieur le Maire informe d'une réunion publique fin octobre 2020.

4. Questions diverses

Monsieur Lecoq Mickael se propose d'effectuer un fichier de la population de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, M. Christian RONNÉ lève la séance à 21h00.

| | | | |
|--|--|---|---|
| M. RONNÉ CHRISTIAN, maire | Mme TROVEL MADELYNE 1 ^{ère} Adjointe | M. BERT ERIC 2 ^{ème} Adjoint | LECOQ MICKAEL 3 ^{ème} Adjoint |
| M. FAUCHE GILLES 4 ^{ème} Adjoint | Mme BOURY SOPHIE | M. BRUNET DAVID | Mme CAPEL ISABELLE |
| M. D'AUBIGNY PIERRE | M. MANCHON CHRISTOPHE | M. MARIN MICHEL | Mme MOREL JOCELYNE |
| Mme PLURIAU ALEXANDRINE | M. TUBOEUF MICHEL | M. TURPIN LOIC donne pouvoir à M. LECOQ MICKAEL | |